

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-48-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de places de stationnement de l'entreprise SORAPEL, pour des travaux de branchement ENEDIS sur le Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR pour une durée de 5 jours,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des 21 et 22 Quai Henri Chardon du lundi 08 au vendredi 12 septembre 2025 afin de permettre le raccordement ENEDIS.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 04 septembre 2025

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

